

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 04 AVRIL, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 27 MARS 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. PARDIGON, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. PERRIN, Mme PAPONNAUD, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

Mme RIVIERE-MARIETTE (pouvoir à M. NABEDRYK), M. GUINÉE (pouvoir à Mme THIERRY), Mme KEMPF (pouvoir à M. OLLIER), Mme JOLY (pouvoir à M. CAHU), M. JEANMAIRE (pouvoir à M. RUFFAT), Mme GARRY (pouvoir à M. PARDIGON).

Absents:

M. TABIT.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 60 - Modification de la tarification des Boutiques Éphémères Tranape et Libération.

Le Maire rappelle la volonté de la Ville de soutenir l'artisanat d'art et la culture rueilloises. A ce titre, la Ville entretient d'étroits rapports avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine à laquelle elle est liée par une convention.

Dans cette optique, la Ville a décidé d'ouvrir en 2018 une première Boutique Ephémère, la Boutique Ephémère Tranape, située 2, passage Schneider.

En 2021, fort du succès de la Boutique Ephémère Tranape et souhaitant répondre à la demande croissante des Rueillois d'avoir des lieux d'expositions éphémères pour y découvrir des artisans et des artistes-peintres, la Ville a signé un bail dérogatoire avec Hauts-de-Seine Habitat pour un local situé 10-12, rue de la Libération devenant ainsi la deuxième Boutique Ephémère.

Après consultation des tarifs appliqués dans les Boutiques Ephémères d'Ile-de-France, il a été mis en exergue que les tarifs des Boutiques Ephémères de Rueil-Malmaison étaient inférieurs à la pratique courante.

Fort de ce constat et toujours attentive à la gestion des deniers publics, la Ville a souhaité augmenter la tarification tout en proposant un tarif dégressif en fonction du nombre d'exposants par Boutique.

Par ailleurs, la Ville, dans sa volonté de valoriser l'artisanat d'art et la culture rueilloises, propose d'adopter un tarif préférentiel pour les créateurs et les artistes-peintres rueillois.

Les Boutiques Ephémères se réservant pour deux semaines, la tarification indiquée correspond à une redevance pour deux semaines. Une caution à hauteur de 50% de la redevance est également demandée aux exposants.

Il est donc proposé à l'Assemblée d'approuver la nouvelle tarification.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°321 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2018 fixant le tarif d'occupation de la Boutique Ephémère Tranape ;

Vu la délibération n°63 du Conseil municipal en date du 31 mars 2021 actant l'ouverture de la deuxième Boutique Ephémère au 10-12, rue de la Libération ;

Vu la décision municipale n° 2021/178 13 octobre 2021 actant de la volonté de pérenniser la Boutique Ephémère de la Libération ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 30 mars 2023 ;

FIXE les tarifs des Boutiques Ephémères Tranape et Libération comme suit :

Boutique Ephémère	Tranape		Libération Petite aile gauche		Libération Grande aile droite	
	Rueillois	Non Rueillois	Rueillois	Non Rueillois	Rueillois	Non Rueillois
Statut						
Nombre d'exposants						
1	250 €	325 €	250 €	325 €	300 €	390 €
2	225 €	292 €	225 €	292 €	250 €	325 €

3	125 €	162 €	125 €	162 €	225 €	292 €
4	100 €	130 €	100 €	130 €	200 €	260 €
5	75 €	97 €	75 €	97 €	175 €	227 €

DIT que les recettes seront constatées au budget communal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 11 avril 2023
N° identifiant : 092-219200631-20230404-lmc145136-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 11 avril 2023